

[Text]

to allow the board considerable authority in borrowing and investing money, and although the stated intention of the Canadian Wheat Board is prudent management of the transactions to reduce costs of borrowing money, the pools are concerned that some type of safeguard may be needed in the legislation to prevent undue risk and speculation. In addition, PPI believes the Canadian Wheat Board must have the necessary expertise in place before they begin transactions under this amendment.

The pools are raising this concern since it states clearly in the act that any losses sustained in these operations must come from the pool accounts and thus represent an additional cost to producers. Prairie Pools likewise acknowledges that the savings and/or any profit will add to the pool accounts and thus benefit producers.

The proposed amendment of greatest concern to farmer members of PPI deals with the proposal to remit a portion of the carrying costs—that is storage and interest—incurred by elevator companies to users of producer cars. In representing our concerns with the amendments, PPI believes it is important to review the formation and development of farmer-owned grain co-operatives.

Neighbourliness and the desire to co-operate are attributes that have characterized farmers throughout the history of the Prairies. Early settlers in western Canada engaged in various co-operative enterprises when they joined together to make community purchases of necessary items such as threshing machines, which were beyond the requirements and the resources of individual farmers. In the 1920s the dissatisfaction of farmers with elevator companies of the day, because of the treatment they received, led to the insistent demand for farmer-owned elevator facilities. Although it was more complex, the acquiring of elevators for the handling, storing, and marketing of grain was but one more link in the chain of services needed by farmers to carry on and to control their own farming operations in an efficient manner. Through the pool system of country and terminal elevators, the members provided themselves with the means to handle and control their products through their own facilities.

The general economic position of agriculture has always been the prime concern of the three Prairie Pools. The country and terminal elevator grain handling system was built by and is maintained and supported by members to provide facilities that are beyond the requirements and resources of individual farmers but are needed to maintain Canada's position as a major, reliable, and competitive exporter. Development of the current grain handling, transportation, and marketing system, including the Canadian Wheat Board, was based on producers'

[Translation]

Commission doivent tenir compte. La formulation du projet de loi semble donner à la Commission un pouvoir considérable en matière d'emprunt et d'investissement et, bien que la CCB ait fait part de son intention d'agir prudemment dans ses opérations commerciales visant à réduire ces coûts d'emprunt, les pools estiment que le projet de loi devrait peut-être contenir, par précaution, des mesures visant à empêcher une spéculation et des risques excessifs. En outre, PPI pense que la CCB doit veiller à posséder les compétences nécessaires avant de faire les opérations commerciales autorisées par cet amendement.

Si les pools soulèvent cette question, c'est qu'il est clairement dit dans la loi que toutes les pertes subies à la suite de ces opérations commerciales doivent être épongées par les pools et que ces pertes pourraient, par conséquent, représenter des coûts additionnels pour les producteurs. PPI reconnaît également que les économies ou les profits ainsi réalisés seront versés au compte des pools et profiteront de ce fait aux producteurs.

L'amendement qui préoccupe le plus les agriculteurs membres de PPI est celui qui propose d'exonérer les utilisateurs de wagons de producteurs d'une partie des dépenses de stockage et d'intérêt engagées par des entreprises de stockage de grains. Tout en vous exposant les inquiétudes que lui causent ces amendements, PPI estime également important de vous expliquer comment ont été créées et se sont développées les coopératives de céréales qui appartiennent aux agriculteurs.

Tout au long de l'histoire des Prairies, les agriculteurs ont toujours eu des relations de bon voisinage et manifesté leur esprit de collaboration. Les premiers colons qui se sont établis dans l'Ouest canadien ont créé divers types de coopératives; notamment, lorsqu'ils se sont mis ensemble pour acheter des machines, comme des batteuses, qui étaient trop puissantes et trop coûteuses pour un seul agriculteur. Dans les années vingt, parce qu'ils étaient mécontents des entreprises de stockage de l'époque, ils ont demandé avec insistance de posséder des élévateurs. Bien que la question soit plus complexe, l'acquisition d'élévateurs pour la manutention, le stockage et la mise en marché des céréales a été l'un des services dont se sont dotés les agriculteurs afin de contrôler plus efficacement leurs activités agricoles. Au moyen du réseau des élévateurs locaux et des élévateurs des terminaux qui appartiennent aux pools, les membres de ces pools se sont donné les moyens d'exercer un contrôle sur leurs produits.

La situation financière de l'agriculture a toujours été la principale préoccupation des trois pools des Prairies. Les membres des pools continuent d'assurer le fonctionnement du système des élévateurs locaux et des terminaux qu'ils ont établis, afin de fournir des installations qui dépassent les besoins et les ressources d'un seul agriculteur, mais qui sont nécessaires pour que le Canada demeure un exportateur important, fiable et concurrentiel. Le développement du système actuel de manutention, de transport et de commercialisation des